

Délibération affichée,
rendue exécutoire,
après transmission au
Contrôle de la Légalité
le : 03/10/12

DEPARTEMENT DES YVELINES

AR n° : A078-227806460-20120928-64535-DE-1-1_0

CONSEIL GENERAL

Séance du vendredi 28 septembre 2012

**POLITIQUE C01 GARANTIR UNE OFFRE D'ACCUEIL
ADAPTÉE ET DIVERSIFIÉE POUR LA PETITE ENFANCE****SUBVENTION D'INVESTISSEMENT À L'ASSOCIATION INSTITUT
D'EDUCATION ET DES PRATIQUES CITOYENNES POUR LA CRÉATION
DE SON MULTI-ACCUEIL COLLECTIF LES PETITS POISSONS À POISSY**

LE CONSEIL GENERAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du 7 juillet 2000 relative à la modification des aides spécifiques portant sur les équipements de la Petite Enfance ;

Vu la demande présentée par l'Association « Institut d'Education et des Pratiques Citoyennes », le 26 juillet 2010, tendant à obtenir une subvention départementale pour la réalisation de travaux liés à la construction du multi-accueil « Les Petits Poissons », situé 22 avenue Meissonnier à Poissy ;

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil général ;

Sa Commission Emploi, Affaires Sanitaires et Sociales entendue ;

Sa Commission des Finances et des Affaires générales consultée ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

Accorde à l'Association « Institut d'Education et des Pratiques Citoyennes » pour la construction de la structure multi-accueil « Les Petits Poissons », située 22 avenue Meissonnier à Poissy, une subvention départementale de 265 844 euros TTC.

Dit que les crédits nécessaires au versement de cette subvention seront prélevés sur le chapitre 204 article 20422 du Budget Départemental.

Dit que le versement de l'acompte de la subvention, à hauteur de 50 %, soit 132 922 euros, interviendra sur production de l'ordre de service.

Dit que le solde de la subvention, à hauteur de 50 %, soit 132 922 euros, sera versé sur présentation des pièces justificatives de l'achèvement des travaux et des factures acquittées.